



Caution d'un logement en location

Par **isa1973**, le **10/08/2012 à 16:08**

Bonjour, rnrndivorcée depuis 2008, mon ex mari réclame aujourd'hui à ma propriétaire la moitié de la caution du logement que nous occupions et que j'occupe toujours. rnquelqu'un peut il me dire s'il a le droit et si ma propriétaire doit lui reverser la caution ?? rnrnmerci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **10/08/2012 à 20:21**

Bonjour, ce n'est pas une caution mais un dépôt de garantie. Ce dernier sert à l'appartement pour les éventuels travaux après l'état des lieux de sortie ou les sommes restant dues donc tant qu vous etes dans le bien, le bailleur n'a pas à rendre le dépôt de garantie, d'autant que votre propriétaire n'a pas à rentrer dans vos problèmes de couple, cordialement

Par **isa1973**, le **13/08/2012 à 09:18**

merci énormément pour votre réponse